

Distribution limitée

WHC-01/CONF.208/19
Paris, 4 décembre 2001
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-cinquième session

**Helsinki, Finlande
11-16 décembre 2001**

Point 16 de l'ordre du jour provisoire : Information sur l'assistance internationale et sur les initiatives de programmes pour le patrimoine mondial

RESUME

Lors de la vingt-cinquième session du Bureau (juin 2001), le Centre du patrimoine mondial a présenté un système de « programmes » (**Initiatives de Programmes pour le patrimoine mondial**) visant à mettre en place des actions prioritaires pour la conservation des biens du patrimoine mondial par une gestion stratégique de l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial.

Le Bureau et les organes consultatifs ont favorablement considéré cette approche stratégique sous forme de programmes, et le Bureau a demandé au Centre du patrimoine mondial de soumettre une proposition concrète qui sera étudiée à la vingt-cinquième session du Comité lors de l'approbation du budget 2002-2003

Ce document est composé comme suit :

- Partie I. Etude des demandes d'assistance internationale au Fonds du patrimoine mondial et justification des initiatives de programmes
- Partie II. Proposition pour l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial pour 2002-2003
 - II.1 Requêtes des Etats parties
 - II.2 Propositions de programmes du patrimoine mondial : buts, justifications, caractéristiques, modes de mise en place et résultats attendus : *d'une approche réactive à une approche pro-active* par des *principes, programmes et partenaires*

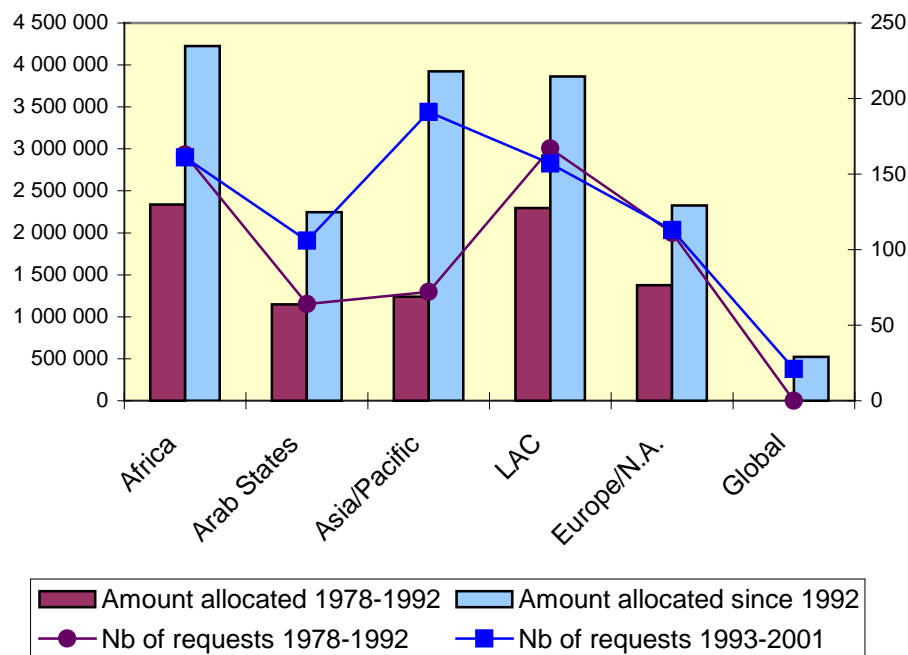
Action requise : Il est demandé au Comité d'étudier et d'approuver l'orientation stratégique des initiatives de programmes du patrimoine mondial, les quatre programmes thématiques et leurs sous-programmes régionaux proposés dans ce document pour 2002-2003, ainsi que le budget présenté dans WHC-01/CONF.208/18.

INITIATIVES DE PROGRAMME DU PATRIMOINE MONDIAL PROPOSEES POUR 2002-2003

PARTIE I ETUDE DES DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE AU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL ET JUSTIFICATION DES INITIATIVES DE PROGRAMME

Fondé sur :

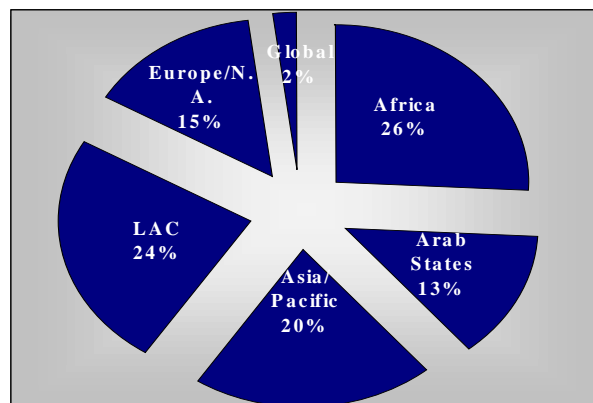
- L'analyse de plus de 1 200 requêtes émanant des Etats parties ayant bénéficié du soutien de l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial(FPM-AI) depuis 1978 (plus particulièrement depuis la création du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1992).
- L'étude des activités d'assistance internationale, avec référence aux rapports de suivi réactif sur l'état de conservation et aux conclusions des rapports périodiques (pour les États arabes, l'Afrique, et les observations initiales sur la zone Asie-Pacifique).



Observations

- Avant 1992 (les dossiers sur l'utilisation de FPM-AI ne sont pas très détaillés) : en ce qui concerne les biens culturels, l'attention a porté surtout sur la restauration de monuments et de bâtiments dans les villes historiques et les sites archéologiques, l'acquisition d'équipements, une assistance récurrente pour soutenir les campagnes internationales de sauvegarde de l'UNESCO, et des bourses permettant à des personnes de participer à des cours de conservation.
- Tendance des requêtes présentées au FPM-AI : pour les biens culturels, expertise en techniques de conservation pour le diagnostic de stabilité structurelle des bâtiments ; restauration architecturale, fresques, traitement de conservation des matériaux (stuc, pierres, etc.), restauration de bâtiments en bois ; ces demandes provenaient de toutes les régions du monde.

- Des demandes au FPM-AI pour le soutien technique d'experts en vue de l'élaboration de plans de gestion de sites ont été notées depuis le début des années 1980, mais cette demande a beaucoup augmenté dans les dernières années.
- Les interventions techniques pour réduire les menaces pesant sur les villes du patrimoine mondial, provoquées par un développement incontrôlé ou mal planifié, ont énormément augmenté.
- Pour les sites naturels, les demandes de soutien technique et financier pour le développement et la mise en œuvre de plans de gestion pour la conservation de diverses espèces de flore et de faune ont prévalu, mais un nombre significatif de sites a bénéficié de subventions importantes pour l'achat de véhicules.
- Pour les sites culturels et naturels aussi bien que pour les mixtes, les demandes liées à la gestion du tourisme ont nettement augmenté ces dernières années.
- Les problèmes de conservation qui sont à la base des requêtes présentées au FPM-AI restent relativement identiques, en dépit de l'attention accrue portée à la formation des groupes et des séminaires régionaux relatifs au renforcement de la prise de conscience et les problèmes de gestion.
- Le nombre de requêtes a plus que doublé depuis la création du Centre du patrimoine mondial en 1992.
- En termes de répartition régionale des requêtes au FPM-AI approuvées depuis 1978, l'Afrique en a reçu 26%, l'Amérique latine et les Caraïbes 24%, l'Asie-Pacifique 20%, l'Europe et l'Amérique du Nord 15%, les Etats arabes 13%, les activités globales atteignant 2%.



Afrique :	36 Etats parties ; 53 biens
Etats arabes :	17 Etats parties ; 52 biens
Asie-Pacifique :	35 Etats parties ; 135 biens
Amérique latine & Caraïbes (LAC)	29 Etats parties ; 98 biens
Europe et Amérique du Nord :	49 Etats parties ; 352 biens

Conclusions de l'analyse et recommandations

- Bien que plus de 1 200 requêtes au FPM-AI aient été approuvées depuis 1978, l'approche méthodologique développée pour répondre aux différentes catégories de problèmes de conservation est très faible, voire nulle.

- Manque de données sur des études de cas qui pourraient servir d'exemples répliquables (à quelques exceptions récentes) bien qu'un certain nombre d'exemples de réussite, aussi bien que d'échec, soient connus.
- Par conséquent, il est nécessaire de recueillir de façon plus cohérente et plus systématique les études de cas sur les activités financées par le FPM-AI et de disséminer les documents pertinents sur les enseignements tirés.
- Il est nécessaire de renforcer les liens et la synergie entre actions locales, régionales et globales.
- Étant donné la nature très variée des besoins d'assistance internationale, la spécificité des conditions objectives et des priorités de chaque site et de chaque pays, il serait difficile d'exclure certaines catégories de requêtes telles que l'achat de véhicules ou l'aide salariale. De ce fait, plutôt qu'une politique d'exclusion (avec un nombre croissant de critères et de règles), c'est une politique d'adhésion volontaire à des programmes et à des sous-programmes spécifiques par les États parties qui est proposée.

PARTIE II – PROPOSITION POUR L'ASSISTANCE INTERNATIONALE DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL POUR 2002-2003

En attendant l'achèvement des discussions actuelles sur l'assistance internationale dans le contexte de la révision des *Orientations*, le Centre du patrimoine mondial propose pour le biennium 2002-2003 deux sections au chapitre de l'assistance internationale.

II.1. Requêtes des États parties : composées de (a) assistance préparatoire, (b) formation, (c) coopération technique et (d) assistance d'urgence (en accord avec les *Orientations* actuelles, mais avec la possibilité d'une fusion des affectations budgétaires (b) et (c) quand l'une ou l'autre se trouve épuisée, tout en réservant un tiers pour les sites du patrimoine naturel).

Proposition budgétaire (en \$EU)

Assistance internationale WHF	2002	2003
a) Assistance préparatoire	370 000	400 000
b) Formation	800 000	800 000
c) Coopération technique	650 000	600 000
d) Urgence (complément)	(à hauteur de 600 000)	
e) Promotion sur site	70 000	70 000

II.2. Propositions de Programme du patrimoine mondial: programmes thématiques et sous-programmes régionaux avec projets pilotes, visant à promouvoir une stratégie proactive pour la conservation du patrimoine mondial. Pour les années 2002-2003, quatre programmes avec financement initial provenant du FPM-AI (ligne budgétaire coopération technique, généralement sous-utilisée par les États parties) sont proposés. De plus, un ensemble d'autres programmes thématiques du patrimoine mondial seront préparés afin de rechercher une

assistance et d'encourager les Etats bénéficiaires et les États donateurs, et seront présentés pour approbation au Comité du patrimoine mondial lors de sa vingt-sixième session en juin 2002.

Proposition budgétaire (en \$EU)

	2002	2003
Cofinancement FPM des Programmes du patrimoine mondial	200 000	250 000

Le Centre du patrimoine mondial a présenté à la vingt-cinquième session du Bureau (juin 2001) un système de Programmes pour établir et mettre en œuvre les actions prioritaires pour la conservation des biens du patrimoine mondial par une gestion plus stratégique de l'assistance internationale financée par le Fonds du patrimoine mondial (WHF-IA).

Compte tenu des conclusions de l'évaluation C3E sur l'assistance internationale (1999-2000) et des recommandations de la réunion d'experts de Canterbury sur la révision des *Orientations* (avril 2000), les programmes proposés sont fondés sur les éléments suivants :

Justifications

- Nécessité d'une utilisation stratégique du Fonds du patrimoine mondial.
- Garantir la pérennité de l'assistance technique.
- Améliorer la flexibilité et la rapidité des actions d'urgence.
- Réorganiser l'assistance internationale réactive en programmes proactifs à long terme.

Caractéristiques des programmes

- Cohérence avec la mission globale de la Convention du patrimoine mondial.
- Utilité pour les biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.
- Fondés sur des actions locales tangibles, mais d'une portée globale.
- À long terme (10 ans).
- Cofinancés par le secteur bilatéral et le secteur privé.
- Approche de partenariat.

Modalités de mise en œuvre

- Établir des programmes traitant des problèmes de conservation globale (thématique) et aux problèmes de gestion qui s'y rattachent.
- Assurer la rigueur scientifique et technique par la participation de l'UICN, des comités scientifiques de l'ICOMOS, des programmes de formation ICCROM et d'autres organismes compétentes.

- Développer au minimum deux sous-programmes régionaux dans le cadre de chaque programme thématique pour permettre de traiter la spécificité de chaque problématique dans un contexte régional.
- Développer, dans le cadre de chaque sous-programme, des projets opérationnels spécifiques aux pays ou aux sites, centrés sur les activités de renforcement de compétences, qui serviront de démonstration pour élaborer puis mettre à l'essai, en vue d'un perfectionnement, le cadre méthodologique applicable dans le monde entier.
- Développer des opportunités de formation sur les sites de projets pilotes, au niveau régional ou mondial (le cas échéant), pour en maximiser l'impact en vue d'une reproduction et d'une adaptation à d'autres sites.
- Échanger des expériences entre les Etats parties et leurs experts aux niveaux national, régional et international.
- Encourager les Etats parties à adhérer volontairement au Programme en présentant des demandes d'assistance préparatoire au Fonds du patrimoine mondial pour développer dans leur pays des projets pertinents, puis rechercher un capital d'amorçage par une demande de coopération technique auprès du Fonds du patrimoine mondial, afin d'initier des activités et de mobiliser l'assistance de sources de financements extrabudgétaires ou des partenaires.

Résultats attendus

- Un cadre de besoins prioritaires définis par le Comité pour faciliter aux Etats parties la recherche d'un soutien international, et pour permettre aux donateurs d'offrir leur aide technique et financière, en évitant l'actuelle dispersion des ressources et le manque de cohérence dus à la multiplication d'activités à court terme et sans lien entre elles.
- Des publications telles que des « kits » d'information, des manuels, des orientations ou monographies spécifiques à un site, permettant aux bénéficiaires et au Centre de reproduire la méthodologie et les activités, lorsque cela sera pertinent, sur d'autres sites à l'intérieur du même pays, de la même région, ou dans le monde entier.
- Accumuler les expériences pour renforcer encore la capacité du Comité du patrimoine mondial à anticiper et à réduire les menaces potentielles pesant sur les biens du patrimoine mondial.
- Amplifier l'utilisation catalytique de l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial pour aider les Etats parties à mobiliser les fonds de l'Assistance Officielle au Développement (ODA) évalués à un montant de plus de 48 milliards \$EU par an, fournis par les membres de l'OCDE/DAC (Comité d'assistance au développement) pour la conservation et l'utilisation durable des biens du patrimoine mondial.
- Un climat favorable aux investissements du secteur privé dans des activités propres à soutenir plutôt qu'à porter préjudice à la conservation des biens naturels et culturels relevant de la Convention du patrimoine mondial.
- Une démonstration tangible du rôle de la Convention du patrimoine mondial tant qu'outil pour la conservation, par des **principes**, des **programmes** et des **partenariats**.

Programmes proposés pour 2002-2003

- Tourisme durable
- Forêts
- Villes
- Patrimoine de constructions en terre

Le tableau des affectations budgétaires de l'Assistance internationale (chapitre III du FPM) affecte environ 10,5 % du budget, soit 450 000 \$EU, du budget global de l'assistance internationale représentant 4,27 million \$EU, au biennium 2002-2003, en tant que financement initial pour le développement des cadres méthodologiques et opérationnels de ces quatre propositions de programme.

Un rapport d'avancement sur le développement et la mise en œuvre de ces propositions de programme sera présenté à la vingt-sixième session du Comité du patrimoine mondial (juin 2002).

Programmes proposés pour un développement futur (sous réserve de la disponibilité des fonds)

- Préparation au risque
- Éco-systèmes côtiers et marins
- Paysages culturels
- Sites archéologiques
- Patrimoine de constructions en bois
- Peintures murales

1. PROGRAMME DU PATRIMOINE MONDIAL POUR LE TOURISME DURABLE

1. Recherche sur l'impact de l'inscription au patrimoine mondial sur les sites : il n'existe aucune donnée sur les rapports entre l'inscription au patrimoine mondial et le taux de visite, pas plus que sur l'impact économique de cette inscription sur la gestion des sites. S'il semble exister des preuves anecdotiques que l'inscription au patrimoine mondial a été utile pour engendrer une assistance internationale provenant de sources diverses, l'UNESCO n'en possède aucune donnée statistique. Ce programme vise donc à rassembler ces données afin de soutenir le développement d'une politique et les actions de gestion de sites.

Coûts estimés (fonds extrabudgétaires requis)

- | | |
|---|-------------------------|
| 1) Evaluation globale générale (6 mois) | 100 000 \$EU |
| 2) Chaque étude de cas (2 ans) | 50 000 \$EU |
| | (FPM-IA sur requête EP) |

2. Politique et mécanisme de gestion du tourisme : étant donné l'impact croissant du tourisme de masse sur la conservation des sites du patrimoine mondial, et compte tenu du fait

que l'industrie touristique est l'un des principaux fournisseurs d'emplois, non seulement pour les habitants des zones situées à proximité des sites mais, dans bien des cas, à l'échelle nationale, et potentiellement leur principale source de financement pour la conservation, ce projet vise à étudier diverses structures de gestion touristique et à développer des modèles que pourraient envisager les États parties recherchant des mécanismes nouveaux. Différents types de structures nationales de gestion seront étudiés, par exemple ceux qui sont directement menés par les ministères, les entreprises d'Etat, les entreprises conjointes publiques et privées, les contractants privés, etc. Cinq sites du patrimoine mondial ayant de gros problèmes de conservation dus au tourisme, dans cinq régions géographiques différentes, seront ensuite sélectionnés en vue d'élaborer des options qui prennent en considération les systèmes politiques et socio-économiques de ces pays.

Coûts estimés :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1) Evaluation et recherche générale (1 an) | 60 000 \$EU |
| | (Proposition de programme PM) |
| 2) Etudes de cas sur 5 sites pilotes (2 ans) | 250 000 \$EU |

(40.000 \$EU proposition de programme PM, solde FPM-AI sur requête EP et financement extrabudgétaire)

2. PROGRAMME DU PATRIMOINE MONDIAL POUR LES FORETS

Le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), l'UICN et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ont publié des informations illustrant clairement le rôle pivot que la Convention du patrimoine mondial joue dans la protection de la diversité forestière mondiale. Dans les seules régions tropicales, environ 45 sites du patrimoine mondial dans 35 Etats parties couvrent plus de 34 millions d'hectares, soit à peu près 3,3% du couvert forestier global. Au fur et à mesure que de nouveaux sites potentiels, groupés ou transfrontaliers, comme au Brésil, en Indonésie, à Madagascar, en Malaisie, au Cameroun, en République du Congo, en République centrafricaine, au Gabon et ailleurs sont inscrits, ce pourcentage pourrait atteindre un niveau de 5-10% en 2005. La contribution de la Convention à la conservation et à l'utilisation durable des forêts sera probablement encore plus forte si l'on inclut dans cette liste les sites des latitudes subtropicales tempérées et boréales. Yakushima au Japon, le mont Wuyi en Chine, Les forêts vierges de Komi en Russie, la zone de nature sauvage de Tasmanie en Australie, et Te Wahipounamu en Nouvelle-Zélande contiennent d'importantes zones de forêts.

À l'exception de l'Australie, les 34 Etats parties où se situent les forêts tropicales sont des pays en développement. Ils ont un besoin réel d'assistance financière et technique pour acquérir les compétences nécessaires afin de gérer leurs forêts de manière durable et profitable pour les communautés locales aussi bien que le public mondial et les générations futures.

À partir de l'expérience acquise dans les projets opérationnels passés et en cours, le programme forestier du patrimoine mondial envisage les activités suivantes, au niveau mondial:

1. Études et analyses du rôle de la Convention dans la conservation et l'utilisation durable des forêts dans le monde entier (pour un développement détaillé du programme).

Coûts estimés : 100 000 \$EU (**40 000 \$EU provenant des propositions de programme du patrimoine mondial**, le solde de sources extrabudgétaires).

2. Établissement d'un Réseau Forestier du patrimoine mondial : afin de créer des liens entre les pays développés et en développement pour promouvoir les échanges d'informations, d'expériences et de connaissances.

Coûts estimés : 300 000 \$EU (**40 000 \$EU provenant des propositions de programme du patrimoine mondial** et le solde de sources extrabudgétaires).

3. Étude pour relier la conservation des Forêts du patrimoine mondial et les efforts mondiaux pour atténuer les transformations du climat mondial : préserver les puits de carbone et établir des mécanismes durables de financement de la conservation.

Coûts estimés : 300 000 \$EU (sources extrabudgétaires).

4. Assistance technique aux pays en développement pour la conception, le lancement et le financement de projets spécifiques sur des sites individuels.

Coûts estimés (2 ans) : 200 000 \$EU (**20 000 \$EU provenant des propositions de programme du patrimoine mondial**, le solde du FPM-AI sur demande EP, et de sources extrabudgétaires).

Sous-programmes régionaux actuellement en développement

Sous-programme des forêts en Europe
Sous-programme des forêts en Afrique

3. PROGRAMME POUR LA SAUVEGARDE ET LE DEVELOPPEMENT DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL

Les villes, en tant que catégorie, sont les biens culturels les plus nombreux à être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Bien que 181 sites soient officiellement inscrits dans cette

catégorie, si l'on incluait les villes et cités comprises dans les sites de paysages culturels, ce nombre dépasserait de loin les 300. Ces sites, dont la majorité sont des villes historiques vivantes, sont confrontés à des pressions intenses résultant des exigences de mobilité urbaine, de logement, de commerce, de service public et autres impératifs liés au développement. La nécessité d'obtenir le soutien de tous les acteurs, qu'il s'agisse des autorités locales, des habitants ou du monde des affaires, ajoute encore à la difficulté. Pour résoudre de nombreux problèmes complexes et répondre aux besoins de formation à long terme en gestion, le Centre du patrimoine mondial a lancé un Programme pour les villes historiques d'Asie, fondé essentiellement sur des dispositions de jumelage ville à ville, et qui a donné beaucoup de résultats positifs. La coopération ville à ville se poursuit et s'étend au-delà de l'Asie, à l'Afrique, aux Etats arabes et à l'Amérique latine, par l'intermédiaire d'activités spécifiques aux sites. Toutefois, une recherche appliquée au niveau mondial est aujourd'hui nécessaire pour transformer ces études de cas en un cadre de politique générale. Plusieurs des sous-programmes proposés ci-dessous visent à répondre à ces besoins. Parmi les partenaires de ce programme, citons l'ICOMOS, l'ICCROM, l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM), le programme Asia URBS de l'Union européenne, la Banque mondiale, les gouvernements de la France, de l'Italie et des Pays-Bas, l'Agence française de développement (AFD), la Caisse des dépôts et consignations, France, Cités Unies, CityNet, la Fédération internationale du logement et de la planification (IFHP), l'Union internationale des architectes (UIA), parmi d'autres.

1. Étude pour l'identification des principaux problèmes de conservation auxquels sont confrontées les villes historiques du patrimoine mondial

Etude des informations transmises au Centre et aux organes consultatifs sur les problématiques de conservation des villes historiques vivantes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, en vue de développer une approche concertée sur les points suivants : (a) définir un cadre politique ; (b) renforcer les instruments réglementaires et légaux adaptés aux divers systèmes de gouvernements ; (c) rassembler des exemples méthodologiques de plans de développement pour la conservation urbaine ; (d) rassembler des exemples de mesures correctives pour des problèmes spécifiques ; (e) besoin de formation et (f) modalités adaptées de coopération technique internationale. Les principaux problèmes traités dans le cadre des projets pilotes en cours depuis 1996 comprennent : méthodes et techniques de conservation ; mobilité urbaine en relation avec la protection de la morphologie urbaine historique ; amélioration des services publics ; amélioration du logement ; problème des politiques de mixité d'usage (résidentiel et commercial), occupation mixte ; réutilisation -adaptée- des bâtiments historiques ; constructions nouvelles de remplissage ; gestion de l'espace public historique ; liaison entre les zones monumentales et le tissu urbain historique ; liaison entre les nouvelles extensions urbaines et le centre historique ; financement de la conservation urbaine par l'intermédiaire des politiques fiscales, développement social et conservation, actions de développement et de conservation immobilière, parmi d'autres questions essentielles, etc. Le résultat serait une publication du Séminaire international sur les villes du patrimoine mondial, Vérone (Italie), 11-13 novembre 2002.

Coûts estimés (2002) : 40 000 \$EU (**20 000 \$EU provenant des propositions de programme du patrimoine mondial** (pour l'étude) ; 20 000 \$EU de la Convention France-UNESCO (pour la publication)).

A – Sous-programme pour les Villes Historiques du patrimoine mondial dans les États arabes : *élaboration d'un système institutionnel pour la gestion des projets de restauration et de conservation.*

Sites pilotes : Le Caire islamique (Égypte), la Casbah d'Alger (Algérie), Zabid (Yémen), Byblos (Liban), Damas (Syrie), Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata (Mauritanie).

La conservation du patrimoine bâti, aussi bien monumental que vernaculaire, à l'intérieur des villes du patrimoine mondial, présente des problèmes de gestion spécifiques. Ce sous-programme vise à fournir une assistance aux autorités locales pour le développement de politiques, de normes et de procédures pour traiter les projets (à financement aussi bien public que privé), tout en garantissant le respect des normes internationales de conservation et une utilisation optimale des ressources. Parmi les bénéficiaires, en dehors des directeurs, administrateurs et techniciens des agences de conservation du patrimoine, ce programme visera aussi les contractants privés et les architectes indépendants. Parmi les activités proposées, citons : la production de spécifications techniques, conçues spécialement pour les travaux de conservation, d'une étude des coûts unitaires moyens, et de manuels de conservation adaptés aux techniques de construction particulières de chaque ville ; l'assistance pour l'élaboration de réglementations de conservation urbaine, d'un développement urbain et d'un plan de conservation.

Coûts estimés 2002-2003 : 530 000 \$EU

Dont 20 000 \$EU provenant des propositions de programme du patrimoine mondial pour le bilan et la méthodologie ; autres apports pour le manuel de conservation du Caire islamique (110 000 \$EU, FED Italie) ; plan de conservation du Caire (170 000 \$EU, FED égyptien) ; Zabid (50 000 \$EU en 2001, urgence FPM) ; plan de conservation de Byblos (10 000 \$EU Convention France-UNESCO + 30 000 \$EU du FPM-AI sur requête EP) ; plan de conservation de Damas (10 000 \$EU Convention France-UNESCO + 50 000 \$EU du FPM-AI sur requête EP) ; plans et réglementations pour la préservation d'Alger, orientations pour la restauration et les constructions nouvelles (évalué à 50 000 \$EU, provenant du FPM-AI sur requête EP + sources extrabudgétaires) ; Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata, (10 000 \$EU Convention France-UNESCO + 40 000 \$EU FPM-AI sur requête EP).

B – Sous-programme pour les Villes du patrimoine mondial en Asie : *renforcement des compétences pour la sauvegarde et le développement (en cours). Projets pilotes (cf. ci-dessous).*

Depuis 1996, les activités pour la protection des Villes historiques du patrimoine mondial en Asie ont été effectuées dans le cadre d'une approche de programme. Les activités de renforcement de compétences ont été axées sur : le renforcement des mécanismes réglementaires et légaux (révision de la législation, système de contrôle des permis de construire, manuel de préservation, surveillance des travaux publics, etc.) ; la politique et la planification pour la protection de la morphologie urbaine dans la mise en place des services publics et dans l'amélioration des transports ; la gestion de l'espace public ; la requalification urbaine pour le développement social ; l'amélioration de l'habitat, la création d'emplois par les métiers de conservation et le tourisme culturel ; les liens urbains-ruraux pour résoudre les problèmes causés par l'exode rural ; le financement de la conservation par les politiques fiscales, le système de microcrédit aux habitants des zones protégées, la participation des habitants, utilisation mixte et occupation mixte, etc. Des projets pilotes ont été initiés à Hué (Vietnam), Luang Prabang (Laos), les zones monumentales de la Vallée de Katmandou (Népal), Manille intra muros (Philippines), les jardins de Shalimar à Lahore (Pakistan), six villes du royaume de Wu (Chine) ; les apports du Fonds du patrimoine mondial ont servi à développer la coopération ville à ville entre des villes de l'Union européenne et ces villes d'Asie, sous l'égide de l'UNESCO, et à formuler des projets qui ont été ultérieurement financés par l'Union européenne, les agences ODA bilatérales et des donateurs du secteur privé.

Coûts estimés 2002-2003 : 265 000 \$EU (non compris environ 7 millions \$EU en projets de l'Union européenne et de l'ODA française sous coordination UNESCO/CPM) ; 4 millions \$EU de la Banque Asiatique de Développement et 3 millions \$EU de la Banque mondiale pour des projets en cours, pour lesquels UNESCO/CPM est consulté.

20 000 \$EU des propositions de programme du patrimoine mondial pour enregistrer les études de cas régionaux et les méthodologie (20 000 \$EU supplémentaires requis) ; 60 000 \$EU de la Convention France-UNESCO pour Hué, Luang Prabang, les six villes du royaume de Wu (pour un système de microcrédit) ; pour Manille intra muros (amélioration du logement et plan) (estimation de 50 000 \$EU du FPM-AI sur requête EP et sources

extrabudgétaires) ; pour Shalimar/Lahore (50 000 \$EU en 2001, urgence WHF ; 10 000 \$EU de la Convention France-UNESCO; 30 000 \$EU de NFUAJ-Japon) ; nouveau projet pour Galle (Sri Lanka) (25 000 \$EU des Pays-Bas ; 20 000 \$EU du FPM-AI sur requête EP). Financements complémentaires et services par les autorités locales de l'Union européenne : Lille Métropole, Région Nord-Pas-de-Calais ; Chinon, Région Centre, Tours, Marseille, Nancy (France). Chester, Bath, Macclesfield, Salford (Royaume-Uni) ; Barcelone, Valence (Espagne) ; Turin (Italie).

C – Sous-programme pour les Villes du patrimoine mondial en Afrique : *renforcement des compétences pour la sauvegarde et le développement.*

Projets pilotes : Saint-Louis (Sénégal), Porto Novo (Bénin)

Étant donné l'assistance technique soutenue qui est indispensable à long terme pour assurer la conservation du tissu urbain historique des villes africaines inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, et pour que le patrimoine serve de vecteur au développement socio-économique, un certain nombre d'États parties africains ont invité le Centre à développer des activités de coopération ville à ville similaires à celles qui ont été mises au point pour les villes asiatiques du patrimoine mondial. Des projets pilotes seront mis en œuvre dans la ville de Saint-Louis du Sénégal, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, et à Porto Novo, inscrite sur la liste indicative du Bénin ; et l'évaluation des activités entreprises sur l'île de Mozambique aura

lieu. Les activités de cette première phase seront axées sur la documentation et l'inventaire, la révision du cadre légal et la structure de gestion, et seront suivies par la mise en œuvre de projets de planification de la conservation urbaine et de restaurations démonstratives.

Coûts estimés pour 2002-2003 : 100 000 \$EU, dont **20 000 \$EU provenant des propositions de programme du patrimoine mondial**, pour l'enregistrement des études de cas ; 30 000 \$EU de la Convention France-UNESCO, 50 000 \$EU du FPM-AI sur requête EP ; plus des apports directs de Lille Métropole, Bordeaux (partenariat ville à ville sous l'égide de l'UNESCO/CPM), et un soutien technique complémentaire de l'Agence française de développement (AFD).

D – Sous-programme pour les Villes du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes (actuellement en préparation).

Projets pilotes : La Havane (Cuba), Georgetown (Guyana), Mexico (Mexique). **20 000 \$EU provenant des propositions de programme du patrimoine mondial** pour le développement méthodologique et l'enregistrement des études de cas et pour l'appui à la Guyane (25 000 \$EU des Pays-Bas) ; pour la Havane (20 000 \$EU Italie + services de Venise ; 10 000 \$EU de la Convention France-UNESCO + services de Bordeaux) ; pour Mexico (50 000 \$EU requis au FPM-AI sur requête EP et sources extrabudgétaires).

4. PROGRAMME POUR LA SAUVEGARDE DES CONSTRUCTIONS EN TERRE DU PATRIMOINE MONDIAL

La conservation et la réhabilitation de l'architecture en terre fait l'objet de plusieurs programmes et projets internationaux, réalisés entre autres par CRATerre-EAG, l'ICCROM et le Getty Conservation Institute. Les problèmes spécifiques dérivant de la conservation d'un environnement construit en terre, particulièrement à l'intérieur d'un centre historique vivant, requièrent cependant une attention particulière. Un équilibre délicat doit être établi entre les aspirations légitimes des habitants au confort, à la sécurité et à des prix abordables, d'une part, et la nécessité de préserver des qualités architecturales remarquables qui ont justifié l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de biens construits en terre. Un certain nombre de centres historiques importants et de biens archéologiques composés essentiellement de bâtiments en terre sont des sites du patrimoine mondial dans plusieurs régions.

Ce programme destiné à l'architecture en terre vise à développer des politiques pour la conservation, la revitalisation et la valorisation de ce type particulier de sites du patrimoine mondial, en tirant parti des bonnes pratiques et de l'expérience accumulées jusqu'ici, avec une

attention particulière portée à l'intégration de l'élément humain et des besoins de développement dans une stratégie intégrée.

Les sous-programmes régionaux pour l'Asie centrale, la région arabe et l'Afrique seront initiés au cours de la période 2002-2003, au cours de laquelle un certain nombre de biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial ou sur les listes indicatives seront sélectionnés pour la conduite de recherches pilotes et d'applications de méthodologies novatrices.

A – Sous-programme pour l'Asie : constructions en terre en Asie centrale 2002-2012

L'Asie centrale possède une diversité étonnante de patrimoines culturels inamovibles, témoins de la créativité et de l'interactivité des nombreuses civilisations qui ont fleuri dans cette région et qui ont influencé l'Asie et le monde. L'attention consacrée jusqu'ici à la documentation, à la conservation et à la présentation des biens de cette région – paysages culturels, sites archéologiques, bâtiments religieux, structures défensives, villes historiques et architectures vernaculaires – n'était pas suffisante. En conséquence, ce patrimoine riche et unique reste inconnu et insuffisamment apprécié de beaucoup, aussi bien en Asie centrale qu'au-delà.

Les cinq républiques d'Asie centrale, Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan, conscientes de l'importance de leurs ressources culturelles et de leurs forces et faiblesses respectives pour conserver, présenter et gérer de manière appropriée ce patrimoine, ont demandé que l'UNESCO joue un rôle déterminant lors de la définition de leurs politiques de conservation, des nouvelles stratégies et du renforcement de leurs compétences.

Lors de la « Réunion d'experts sur la stratégie globale pour le patrimoine culturel d'Asie centrale » (Turkménistan, 14-17 mai 2000), les cinq républiques concernées ont demandé qu'un programme pour la conservation de l'architecture en terre soit développé par une évaluation de la situation existante, la mise en œuvre de projets pilotes et l'élaboration d'un programme de formation régionale à long terme visant à introduire la conservation de l'architecture en terre dans le programme des institutions nationales existantes.

Objectifs et problèmes à résoudre : en s'attaquant à des problèmes majeurs tels que la mise à jour d'un inventaire national, la législation, la prise de conscience et l'application des notions d'intégrité et d'authenticité du patrimoine culturel, ainsi que les techniques et la planification de la conservation, ce programme vise à renforcer les compétences des gestionnaires de sites et des experts en Asie centrale.

Structure du programme, partenaires et bénéficiaires : le programme est conçu pour utiliser au maximum les activités complémentaires développées au niveau des sites (projets spécifiques de conservation, recherche), au niveau national (études, séminaires) et au niveau régional (séminaires, formation, recherche, analyse et planification). Une approche interactive, soulignant les échanges d'expériences et l'adaptation à des besoins spécifiques sur le terrain, a été adoptée pour garantir les bénéfices maximum pour les institutions nationales régionales, les professionnels, les décideurs, mais aussi pour les communautés locales et les industries culturelles.

Ce programme doit être mis en œuvre sur une période de dix ans en trois phases principales.

La phase 1 (années 1-2) vise à l'acquisition d'une connaissance en profondeur de la situation dans les cinq pays par des études, des projets pilotes et un premier séminaire de formation. La phase 2 (années 3-5) vise à définir les réactions spécifiques aux problèmes identifiés et analysés au cours de la phase 1, en fournissant une formation correspondant aux besoins des institutions partenaires. La phase 3, finale (années 6-10), vise à affiner les résultats des activités de recherche et de renforcement de compétences et à garantir la viabilité des résultats du programme.

Résultats attendus

1. Un patrimoine culturel inamovible mieux connu et reconnu.
2. Des professionnels formés à conserver, gérer et présenter un patrimoine culturel inamovible.
3. Des professionnels formés à la conservation renforcée du patrimoine culturel.

Gestion du programme

L'orientation du programme sera déterminée par un comité directeur composé d'un représentant de chacun des cinq pays, de deux représentants de l'UNESCO (CPM et Bureaux régionaux), d'un représentant de CRATerre-EAG. Le Comité directeur se réunira une fois par an. Il aura pour rôle de guider, de définir des critères pour le choix des thèmes à aborder et des activités, d'approuver les plans de travail annuels, et d'évaluer régulièrement le progrès du programme.

La gestion du programme sera assurée par l'UNESCO-CPM. CRATerre-EAG sera le principal conseiller technique pour le programme. L'ICCROM, l'ICOMOS et d'autres divisions et Bureaux régionaux de l'UNESCO, ainsi que des institutions spécialisées, seront invités à participer à la mise en œuvre du programme, conformément à leurs mandats, compétences et aux besoins identifiés. Deux évaluations indépendantes du programme seront organisées au cours de la phase 2 et de la phase 3.

Soutien pour le programme

CentralAsianEarth 2001-2012 prévoit des contributions des États parties concernés, du Fonds du patrimoine mondial de l'UNESCO, des Fonds-en-dépôt de l'UNESCO financés par les gouvernements donateurs, et autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, et fondations privées.

Coûts estimés 2002-2003 : 600 000 \$EU (300 000 \$EU annuels au cours de la phase 1 (années 1-2), dont **50 000 \$EU pour 2002-2003 provenant des propositions de programme du patrimoine mondial** en tant que fonds d'amorçage.

Le complément devra être recherché auprès de sources extrabudgétaires.

Sous-programme pour les constructions en terre du patrimoine mondial dans la région arabe

(En cours de développement pour présentation au Comité lors de sa vingt-sixième session en juin 2002).

Coûts estimés : 50 000 \$EU pour 2002-2003 provenant des propositions de programme du patrimoine mondial comme fonds d'amorçage.

Sous-programme pour le patrimoine construit en terre en Afrique (en coordination avec Africa 2009)

(Actuellement en cours de développement pour présentation au Comité lors de sa vingt-sixième session en juin 2002).

Coûts estimés : 50 000 \$EU pour 2002-2003, provenant des propositions de programme en tant que fonds d'amorçages.